

**Monsieur le Président, madame le Directeur Général adjoint de l'O.I.M,
Mesdames et Messieurs,**

Je tiens tout d'abord à me réjouir de la confiance qui m'est accordée pour intervenir dans cet atelier portant sur la question de « **la migration et du développement** ».

C'est une opportunité réelle qui m'est ainsi offerte pour contribuer à l'éclairage d'un débat d'une importance majeure, mais également d'une haute sensibilité, tant le thème de la migration s'est trouvé au cours des dernières années associé également à celui de la sécurité.

C'est un immense privilège pour moi d'être le premier à intervenir dans cet atelier. Je suis heureux de profiter du savoir et de l'expérience des compétences ici réunies.

Le lien entre les deux concepts de migration et de développement avait été établi clairement dans la déclaration de constitution de l'OIM en 1951. Il y aura toujours dans pareils ateliers une impression de déjà entendu ; ma seule ambition sera de tenter d'ouvrir de manière concise des pistes à un débat positif dans une réunion que nous voudrions commune.

permettez-moi tout d'abord de faire certaines remarques préliminaires, la première le sera en termes statistiques :

Près de 175 millions de personnes, soit 3% de la population mondiale, réside hors du pays dans lequel elles sont nées. Le nombre de migrants a plus que doublé depuis 1975. 60% de la population migrante mondiale réside dans les régions les plus développées. Dans les régions les plus développées, près d'une personne sur 10 est migrante, contre une sur 70 dans les pays en développement.

Les régions les plus développées du monde ont vu leur population s'accroître de quelque 2,3 millions de migrants venus des régions moins développées, soit près de 12 millions de personnes entre 1995 et 2000.

Il s'agit là de statistiques d'octobre 2002.

D'après de récentes statistiques de l'O.C.D.E 21,5 millions d'Etrangers vivent dans les 25 pays membres de l'Union Européenne et représentent environ 5,2% de la population.

En m'excusant auprès de l'assistance de cette pléthore de chiffres, j'ai tenu, en fait, à mettre en exergue l'importance de l'enjeu des migrations, enjeu qui ne vous échappe point.

L'enjeu de la migration a été, du reste, souligné par le Secrétaire Général des Nations-Unies dans son rapport sur le renforcement de l'Organisation ; l'intérêt qu'il a exprimé à cet effet, et que je me permets de rappeler, peut servir de base à

notre réflexion « le moment est venu d'examiner dans son ensemble et sous ses divers aspects la question de la migration, qui concerne désormais des centaines de millions de personnes et se pose aux pays d'origine, de transit et de destination. Nous devons mieux comprendre les causes des mouvements internationaux de populations et leurs liens complexes avec le développement.

Mesdames et messieurs,

Dans le rapport entre la migration et le développement, il y a lieu de mettre en exergue une évolution dans le temps qui assigne à notre débat un cadre et une approche.

- Les pays de destination se sont comportés dans l'histoire contemporaine récente, et plus précisément lors des trois premières décennies qui ont suivi la deuxième guerre mondiale, et qui a été une période de reconstruction et de croissance, comme de véritables pays d'accueil d'une émigration souhaitée, voulue et appréciée.

Ces pays ont profité de la présence et du travail des émigrés dans divers secteurs, tel que celui des bâtiments et des travaux publics, ou les secteurs miniers ou automobiles ; les émigrés ont contribué à la production de richesses et au développement de ces pays.

- L'émigration se poursuit de nos jours mais sous d'autres formes et en se réduisant à sa portion la plus congrue : d'émigration de masse, elle s'est transformée en une émigration sélective de main-d'œuvre spécialisée, de cadres, de compétences et d'élite ; cette émigration contribue elle-aussi au développement technique et scientifique et à la production des richesses ; le secteur des techniques de l'information et de la communication profite largement de cet apport qualitatif étranger.

Qu'en est-il, en regard, de la situation dans les pays de départ ?

- L'émigration de masse a permis aux pays de départ de se délester – et pour plusieurs d'entre eux aux premières années de leur indépendance – d'un surplus non négligeable de personnes en situation de sous-emploi ou de chômage, et de trouver ainsi une solution d'appoint à une période difficile marquée par un sous-développement caractérisé de ces pays.

L'emploi de ces émigrés a permis l'amélioration du quotidien des membres de la famille de ces derniers restés dans le pays ; le mécanisme du regroupement familial a même favorisé l'augmentation du nombre des bénéficiaires de cette période de grâce.

- Cette situation a changé de nos jours et en particulier depuis les années 80 ; l'évolution des termes de la migration consistant, en une fermeture drastique des frontières extérieures à cette forme d'émigration, et son ouverture à l'émigration sélective et d'élite, notamment, pénalise doublement les Etats de départ :

* elle pénalise, tous d'abord, les Etats de départ par le fait que le gap énorme qui continue de les séparer des pays de destination, et la persistance des problèmes économiques et sociaux, du chômage, de la pauvreté, de la précarité, de l'exclusion et du mal-vivre dans leurs murs les oblige à déployer des efforts considérables en ressources humaines et en moyens et équipements matériels, dépassant bien souvent leurs capacités, pour faire face aux flux ou, à tout le moins, aux opérations d'émigration clandestine de leurs ressortissants, ou d'étrangers en transit, vers les pays de l'eldorado tant convoités.

Les retours exécutoires ou les réadmissions non concertés des personnes appréhendées en situation de séjour illégal n'est pas pour améliorer les choses dans les Etats d'origine.

* L'évolution des termes de la migration par sa nouvelle dimension sélective pénalise également les pays de sortie, en ce qu'elle les prive de réels agents de développement, de changement et de progrès sur les plans économique, social voire culturel.

La migration ou l'exode des compétences, puisque c'est de cela qu'il s'agit en l'occurrence, constitue aujourd'hui un grand sujet de débat, voire un motif de préoccupation par plusieurs Etats de départ.

Je me permettrais de prendre, à titre d'illustration, l'ampleur du phénomène en Algérie tel que cela a été relevé, en décembre 2002, par un cadre du conseil national économique et social (CNES) en l'absence, il est vrai, de statistiques officielles : « des dizaines de milliers de cadres, intellectuels et scientifiques dont 3000 informaticiens ont quitté le pays entre 1992 et 1996 ; cette perte représente l'équivalent de ce qu'ont formé les universités algériennes pendant dix ans » ; il y a une sorte d'appel d'air de l'extérieur, une sorte de « body shopping » surtout dans des secteurs porteurs comme l'informatique ou les nouvelles technologies auprès des pays- réservoirs où les Maghrébins sont autant appréciés que les Asiatiques ou les Indiens.

D'aucuns relèvent, à cet effet, que la mutation des technologies, une panne démographique évidente et un retard dans la formation des élites dans les pays avancés constituent autant de facteurs qui justifient cet intérêt manifeste pour cette forme d'émigration.

En continuant sur l'exemple algérien qui est très expressif de l'incidence gravement négative de la migration de l'élite sur le développement des pays de sortie, il faut souligner que l'exode de cette manière grise pour la période comprise entre 1992 et 1996 aura coûté à l'Algérie une perte d'au moins 40 milliards de dollars, sans compter le manque à gagner en termes de progrès, d'intelligence et de richesses provoqué par cette émigration intempestive...

Cet exemple pourrait être multiplié à outrance pour plusieurs pays du monde et la question mériterait davantage d'attention et de réflexion.

Le temps n'est plus à la plainte, mais une réflexion globale devra s'appesantir sur la question dans l'esprit d'un développement solidaire entre les deux pôles de migration.

Mesdames et Messieurs,

En traitant de la relation entre la migration et le développement, l'on est appelé à évoquer le thème relatif au transfert des revenus des émigrés. Ce type de transfert représente aujourd'hui une source de recettes prépondérante des pays de départ ; le transfert permet de contribuer au bien-être des membres de la famille restés dans le pays et de constituer un vecteur potentiel à la mobilisation d'investissements producteurs d'emplois et de développement local.

De manière plus exhaustive, il y a lieu de préciser que les flux d'envoi des fonds épargnés par les émigrés, via les canaux officiels, se montent à 93 milliards de dollars en 2004 ; ce chiffre a triplé depuis 1990 ; ces envois constituent la forme la plus stable de flux de capitaux dans le commerce extérieur ; en gardant à l'esprit les sommes non moins importantes qui sont transférées par des canaux informels ou illégaux, il est supposé que ces chiffres pourraient être triplés ; il est vrai que la plupart des transferts affluent vers les pays les plus pauvres mais il demeure entendu que ces transferts proviennent de fonds privés et ne doivent aucunement se substituer à l'aide publique au développement, ou être utilisés comme une diversion à l'engagement de Monterrey ou un substitutif aux investissements directs extérieurs qui restent très en deçà des espérances, et bien au dessous des planchers escomptés.

Pour que la migration soit productrice de développement au titre des transferts de revenus, et pour une meilleure transformation de ces fonds en réels outils de progrès, l'O.I.M a proposé lors d'un dialogue sur la migration en janvier 2004 de franchir trois étapes qui sont la réduction des frais de transfert, l'encouragement des transferts par les canaux officiels et le recyclage des fonds pour le développement : Ce sont des propositions d'un grand intérêt.

Je suis heureux d'apprendre des propos de Mme le Directeur Général Adjoint de l'O.I.M que, sur recommandation de l'Ecosoc, une rencontre se tiendra en l'objet au Bénin.

Mesdames et Messieurs,

Partant des raisons majeures et facteurs prédominants qui sous-tendent l'émigration et qui sont essentiellement d'ordre économique, outre ceux y liés procédant tout simplement de la recherche d'une mobilité et d'une promotion sociales, il est naturel de relever l'existence de synergies et de points de contacts entre la politique migratoire et la politique en matière de développement.

Une politique de développement bien gérée dans les pays de départ permet d'éviter une migration non souhaitée dans les pays de destination.

A l'opposé, une migration bien organisée favorise un développement solidaire et partagée ; les dividendes d'une bonne gestion de la migration profitent à la fois aux pays de départ comme aux pays d'accueil.

- Pour ce faire, des actions doivent être réalisées sur le plan national dans les pays de départ en matière économique et sociale, dans les domaines de la santé, de l'enseignement, de la formation professionnelle, de l'emploi, de l'amélioration de la qualité de la vie, de manière à enraceriner les citoyens dans leur milieu et d'empêcher tout besoin réel d'émigration clandestine ; la lutte contre cette forme d'émigration constitue une autre dimension de la politique à l'encadrement de la colonie installée dans le pays d'accueil de façon à favoriser une intégration plus productive.

- Des actions se doivent également d'être réalisées sur le plan supranational, essentiellement par les Etats de destination et les organisations et mécanismes régionaux ou internationaux divers auxquels ils sont rattachés. Il y a lieu de toujours garder à l'esprit que la migration est un phénomène naturel dont il faut toujours tirer le meilleur profit, de part et d'autre.

Pour évoquer, à titre d'illustration le cas de l'Union européenne, force est de constater que les tendances démographiques fournissent l'un des principaux arguments en faveur de l'immigration vers cet espace. La population des 25 Etats passerait de 450 millions à moins de 400 millions en 2050. La population âgée de 65 ans passerait quant à elle de 63,4 millions à 92 millions en 2025.

Sans un flux continu d'immigrants, des pénuries de main-d'œuvre peuvent se produire dans certains secteurs critiques. La migration constitue une richesse qu'il faut valoriser.

- Au-delà, si l'on veut pouvoir s'adapter à l'ampleur du phénomène des migrations internationales, ce n'est plus vers des modèles et politiques de gestion qu'il faut se tourner, mais vers des mécanismes et structures de gouvernance plus larges ; peuvent être évoquées, à ce titre, des tentatives diverses tel que la commission mondiale sur les migrations internationales, le processus de Puebla, l'initiative de Berne.

- Toute forme de contribution au développement des pays de départ est utile : aide au développement, projets d'investissements, amélioration du fonctionnement des services de santé, de formation, promotion de projets locaux producteurs d'emploi ; c'est dans cet ordre d'idées que s'inscrit entre autres la proposition du Président Zine El Abidine BEN ALI, Président de la République Tunisienne de procéder à la création d'un fonds mondial de Solidarité, proposition fortement appréciée par la communauté internationale et entérinée en 2002 par une résolution à l'unanimité de l'Assemblée générale des Nations Unies ; c'est dans le même esprit que le Président BEN ALI a préconisé en 1990 l'idée pour la région méditerranéenne de l'établissement d'un pacte euro-maghrébin préservant les droits des communautés émigrés, précisant leurs devoirs et leur offrant l'opportunité de contribuer au renforcement de la stabilité et du développement dans les pays de résidence.

MERCI DE VOTRE ATTENTION.